

SICAV TRESOR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2019

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2019

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2019, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV TRESOR, comprenant le bilan au 31 Mars 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR arrêtés au 31 Mars 2019, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- La note 2.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société SICAV TRESOR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

- Les emplois en titres émis ou garantie par la « Banque Internationale Arabe de Tunisie » représentent 25,41% de l'actif total au 31 Mars 2019, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Tunis, le 30 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILANS COMPARES		NOTE	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	121 656 408,495	182 547 596,350	169 740 921,810
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		34 666 326,654	43 122 370,924	37 771 896,491
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		77 313 665,141	134 236 390,143	127 290 055,819
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		9 676 416,700	5 188 835,283	4 678 969,500
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	79 393 267,861	112 605 814,721	29 733 350,280
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		59 373 728,773	110 279 907,310	29 442 946,803
AC2-B	DISPONIBILITES		20 019 539,088	2 325 907,411	290 403,477
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	7 767,125	0,000	6 638,674
TOTAL ACTIF			201 057 443,481	295 153 411,071	199 480 910,764
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	84 129,524	125 638,216	88 824,439
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	58 235,853	72 305,295	81 846,010
TOTAL PASSIF			142 365,377	197 943,511	170 670,449
ACTIF NET			200 915 078,104	294 955 467,560	199 310 240,315
CP1	CAPITAL	CP1	190 729 976,037	282 144 236,676	191 204 234,487
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	10 185 102,067	12 811 230,884	8 106 005,828
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		0,000	0,000	661,114
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		2 119 823,778	2 742 319,076	10 619 818,640
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-19 870,558	-34 276,583	-2 514 473,926
CP2-D	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		8 106 005,828	10 170 574,735	0,000
CP2-E	REGUL DU RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		-20 856,981	-67 386,344	0,000
ACTIF NET			200 915 078,104	294 955 467,560	199 310 240,315
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			201 057 443,481	295 153 411,071	199 480 910,764

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	DU 01/01/2019 AU 31/03/2019	DU 01/01/2018 AU 31/03/2018	31/12/2018
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	1 857 854,039	2 062 546,265	8 474 389,396
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		556 781,460	577 777,440	2 329 865,120
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		1 301 072,579	1 484 768,825	5 947 920,976
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		0,000	0,000	196 603,300
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	577 237,015	1 137 601,147	3 777 349,386
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		13 087,229	5 075,198	55 336,997
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		564 149,786	1 132 525,949	3 722 012,389
REVENUS DES PLACEMENTS			2 435 091,054	3 200 147,412	12 251 738,782
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-248 777,525	-366 623,436	-1 299 588,597
REVENU NET DES PLACEMENTS			2 186 313,529	2 833 523,976	10 952 150,185
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-66 489,751	-91 204,900	-332 331,545
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 119 823,778	2 742 319,076	10 619 818,640
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-19 870,558	-34 276,583	-2 514 473,926
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			2 099 953,220	2 708 042,493	8 105 344,714
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		19 870,558	34 276,583	2 514 473,926
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		2 777 310,635	-16 950,515	-517 344,064
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		-2 759 948,950	-754,750	254 756,953
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		0,000	0,000	-2 668,131
RESULTAT NET DE LA PERIODE			2 137 185,463	2 724 613,811	10 354 563,398

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2019 AU 31-03-2019**

DESIGNATION		DU 01/01/2019 AU 31/03/2019	DU 01/01/2018 AU 31/03/2018	31/12/2018
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	2 137 185,463	2 724 613,811	10 354 563,398
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	2 119 823,778	2 742 319,076	10 619 818,640
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	2 777 310,635	-16 950,515	-517 344,064
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	-2 759 948,950	-754,750	254 756,953
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	0,000	0,000	2 668,131
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000	-9 802 158,080
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-532 347,674	-1 983 461,620	-95 456 480,372
	SOUSCRIPTIONS	68 803 867,261	79 981 928,820	316 899 675,068
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	66 894 500,000	78 215 200,000	311 856 200,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	-1 194 025,494	-1 319 584,983	-5 436 262,019
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	2 785 434,461	2 753 440,742	4 068 950,687
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX EN COURS.(S)	317 958,294	332 873,061	6 410 786,400
	RACHATS	-69 336 214,935	-81 965 390,440	-412 356 155,440
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-67 395 400,000	-80 129 400,000	-406 092 700,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	1 203 305,359	1 351 986,290	7 098 511,114
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-2 806 291,442	-2 820 827,086	-4 436 706,228
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX EN COURS.(R)	-337 828,852	-367 149,644	-8 925 260,326
	VARIATION DE L'ACTIF NET	1 604 837,789	741 152,191	-94 904 075,054
AN4	ACTIF NET			
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	199 310 240,315	294 214 315,369	294 214 315,369
AN4-B	FIN DE PERIODE	200 915 078,104	294 955 467,560	199 310 240,315
AN5	NOMBRE D'ACTIONS			
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	1 946 724	2 889 089	2 889 089
AN5-B	FIN DE PERIODE	1 941 715	2 869 947	1 946 724
	VALEUR LIQUIDATIVE			
A-	DEBUT DE PERIODE	102,382	101,836	101,836
B-	FIN DE PERIODE	103,473	102,773	102,382
AN6	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,32%	3,73%	3,99%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PERIODE DU 01.01.2019 AU 31.03.2019

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV TRESOR est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 29 octobre 1996.

La SICAV TRESOR a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV TRESOR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BIAT Asset Management (BAM), société de gestion d'OPCVM, assure la gestion de la SICAV TRESOR; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31-03-2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV TRESOR figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société SICAV TRESOR ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

2-3 Evaluation des autres placements :

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/03/2019, la différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 Note sur le portefeuille titres:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2019	% de l'Actif Net
AC1-A. Obligations de sociétés		33,524,382.654	34,666,326.654	17.25
AIL 2014/1	10,000	200,000.000	207,808.000	0.10
AMEN BANK 2009 A	30,000	1,199,100.000	1,225,308.000	0.61
AMEN BANK 2009 B	30,000	1,199,100.000	1,236,756.000	0.62
AMEN BANK 2010 SUB	50,000	2,332,000.000	2,417,240.000	1.20
AMEN BANK 2011/1 SUB	30,000	900,000.000	922,512.000	0.46
AMEN BANK2008	10,000	500,000.000	524,168.000	0.26
ATB 2007/1(20 ANS)	20,000	900,000.000	953,536.000	0.47
ATB 2007/1(25 ANS)	31,000	1,735,608.000	1,841,826.400	0.92
ATB 2009/A2	15,000	187,500.000	197,532.000	0.10
ATB 2009/B1	5,000	300,000.000	311,844.000	0.16
ATB SUB 2017 A	22,000	2,200,000.000	2,207,374.400	1.10
ATL 2013/1	10,000	400,000.000	420,512.000	0.21
ATL 2014/3	20,000	400,000.000	403,392.000	0.20
ATL 2015/1	10,000	800,000.000	836,064.000	0.42
ATTIJARI LEASING 2012-1/C	10,000	200,000.000	208,488.000	0.10
ATTIJARI LEASING 2014-1/B	5,000	100,000.000	104,736.000	0.05
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10,000	800,000.000	847,048.000	0.42
BH 2009	70,000	3,227,000.000	3,277,064.000	1.63
BH 2013/1	10,000	285,000.000	296,768.000	0.15
BNA 2009	10,000	399,700.000	416,732.000	0.21
BTE 2009	50,000	500,000.000	511,400.000	0.25
BTE 2010	15,000	300,000.000	309,888.000	0.15
BTK 2009	50,000	1,998,546.154	2,010,146.154	1.00
BTK 2014/1SUB	10,000	200,000.000	203,448.000	0.10
CHO 2009/BIAT	7,000	87,500.000	89,532.800	0.04
CHO COMPANY 2009/BIAT	3,000	37,500.000	38,097.600	0.02
CIL 2014/1	10,000	200,000.000	208,208.000	0.10
CIL 2014/2	10,000	200,000.000	202,032.000	0.10
CIL 2015/1	15,000	600,000.000	629,172.000	0.31
CIL 2017/1	30,000	2,400,000.000	2,511,144.000	1.25
HL 2013/2B	10,000	400,000.000	402,064.000	0.20
HL 2014/1	10,000	600,000.000	615,696.000	0.31
STB 2008/1	50,000	3,000,000.000	3,189,480.000	1.59
STB 2008/2	2,200	87,028.500	87,521.300	0.04
STB 2010/1	10,000	100,000.000	100,152.000	0.05

TL 2014/1	5,000	100,000.000	105,332.000	0.05
UIB 2009/1A	30,000	300,000.000	308,904.000	0.15
UIB 2009/1B	40,000	1,598,800.000	1,648,528.000	0.82
UIB 2009/1C	30,000	1,650,000.000	1,704,576.000	0.85
UIB 2011/1A	30,000	900,000.000	934,296.000	0.47
AC1-B. Emprunts d'Etat		74,430,980.709	77,313,665.141	38.48
Bons du Trésor Assimilables		74,390,808.700	77,271,855.769	38.46
BTA 5.50% 02/2020	360	347,580.000	349,663.069	0.17
BTA 5.50% 10/2020	10,500	10,104,050.000	10,315,430.821	5.13
BTA 6.90%-05/2022 (15 ANS)	16,611	17,413,378.700	18,234,844.989	9.08
BTA 5.60% -08/2022 (12 ANS)	34,700	33,103,800.000	34,083,385.754	16.96
BTA 6,30% MARS 2026	15,000	13,422,000.000	13,465,495.890	6.70
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA			823,035.246	0.41
Emprunt National 2014 CAT. A /5	17,644	40,172.009	41,809.372	0.02
AC1-C. Autres valeurs (Titres OPCVM)		9,533,108.378	9,676,416.700	4.82
FCP HELION MONEO	1,700	173,857.016	180,371.700	0.09
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	42,500	4,436,731.362	4,560,165.000	2.27
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	40,000	4,922,520.000	4,935,880.000	2.46
Total portefeuille titres		117,488,471.740	121,656,408.500	60.55

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1,857,854.039 Dinars** du 01.01.2019 au 31.03.2019, contre **2,062,546.265 Dinars** du 01.01.2018 au 31.03.2018 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01.01.2019 au 31.03.2019	Du 01.01.2018 au 31.03.2018	31/12/2018
Revenus des obligations de sociétés	556,781.460	577,777.440	2,329,865.120
Revenus des Emprunts d'Etat	1,301,072.579	1,484,768.825	5,947,920.976
Revenus des autres valeurs (TITRES OPCVM)	0.000	0.000	196,603.300
TOTAL	1,857,854.039	2,062,546.265	8,474,389.396

AC2 Note sur les Placements monétaires et disponibilités :

AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2019, à **59,373,728.773 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et en Certificats de Dépôt, et se détaillant comme suit :

AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Désignation	Emetteur	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% de l'Actif Net
Certificats de dépôt	BIAT		112	55,793,910.202	55,874,731.313	27.81
CDP 10J-01/04/2019	BIAT	7.78	15	7,487,061.295	7,500,000.000	3.73
CDP 10J-02/04/2019	BIAT	7.78	10	4,991,374.197	4,999,135.743	2.49
CDP 10J-03/04/2019	BIAT	7.78	10	4,991,374.197	4,998,271.858	2.49
CDP 10J-04/04/2019	BIAT	7.78	10	4,991,374.197	4,997,408.347	2.49
CDP 10J-04/04/2019	BIAT	7.78	20	9,982,748.394	9,994,816.694	4.97
CDP 10J-05/04/2019	BIAT	7.78	6	2,994,824.518	2,997,927.125	1.49
CDP 10J-07/04/2019	BIAT	7.78	11	5,490,511.617	5,494,302.055	2.73
CDP 10J-08/04/2019	BIAT	7.78	20	9,982,748.394	9,987,916.058	4.97
CDP TL 90J-12/06/2019	TLF	12.17	10	4,881,893.393	4,904,953.433	2.44

AC2-A-2 Bons du trésor à court terme:

Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2019	% de l'Actif Net
Bons du Trésor à Court Terme			3,490,163.279	3,498,997.460	1.74
BTC 52S-11/02/2020	7.66	1,000	927,942.195	935,063.806	0.47
BTC 52S-31/03/2020	8.14	2,776	2,562,221.084	2,563,933.654	1.28

AC2-B Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2019, à **20,019,539.088 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

AC3- Notes sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.03.2019 à **7,767.125 Dinars** et représentent la retenue à la source sur les achats de bons du trésor assimilables (BTA).

PR 2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.01.2019 au 31.03.2019 à **577,237.015 Dinars**, contre **1,137,601.147 Dinars** du 01.01.2018 au 31.03.2018 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01.01.2019 au 31.03.2019	Du 01.01.2018 au 31.03.2018	31/12/2018
Revenus des Bons du Trésor à Court Terme	13,087.229	5,075.198	55,336.997
Revenus des Certificats de Dépôt	564,149.786	1,132,525.949	3,722,012.389
TOTAL	577,237.015	1,137,601.147	3,777,349.386

CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01.01.2019 au 31.03.2019 à **248,777.525 Dinars** contre **366,623.436 Dinars** du 01.01.2018 au 31.03.2018 et se détaillant comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01.01.2019 au 31.03.2019	Du 01.01.2018 au 31.03.2018	31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	99,511.009	146,649.374	519,835.432
Rémunération du dépositaire	49,755.507	73,324.688	259,917.733
Rémunération des distributeurs	99,511.009	146,649.374	519,835.432
Total	248,777.525	366,623.436	1,299,588.597

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.01.2019 au 31.03.2019 à **66,489.751 Dinars**, contre **91,204.900 Dinars** du 01.01.2018 au 31.03.2018 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01.01.2019 au 31.03.2019	Du 01.01.2018 au 31.03.2018	31/12/2018
Redevance CMF	49,754.663	73,323.432	259,913.110
Impôts et Taxes	6,087.728	8,000.368	30,531.044
Rémunération CAC	6,788.610	6,788.610	27,531.585
Jetons de présence	1,479.420	1,479.420	5,999.870
Contribution sociale de solidarité	200.000	0.000	0.000
Publicité et Publications	2,001.490	1,588.410(*)	7,913.277(*)
Charges Diverses	177.840	24.660(*)	442.659(*)
Total	66,489.751	91,204.900	332,331.545

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

PA Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2019 à **142,365.377 Dinars**, contre **197,943.511 Dinars** au 31.03.2018 et s'analysent comme suit :

NOTE	PASSIF	31.03.2019	31.03.2018	31.12.2018
PA1	Opérateurs créditeurs	84,129.524	125,638.216	88,824.439
PA2	Autres créditeurs divers	58,235.853	72,305.295	81,846.010
	TOTAL	142,365.377	197,943.511	170,670.449

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.03.2019 à **84,129.524 Dinars** contre **125,638.216 Dinars** au 31.03.2018 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31.03.2019	Montant au 31.03.2018	31.12.2018
Gestionnaire	33,651.809	50,255.287	35,529.775
Dépositaire	16,825.906	25,127.642	17,764.889
Distributeurs	33,651.809	50,255.287	35,529.775
Total	84,129.524	125,638.216	88,824.439

PA2 : Les autres créiteurs divers s'élèvent au 31.03.2019, à **58,235.853 Dinars** contre **72,305.295 Dinars** au 31.03.2018 et se détaillant comme suit :

Autres créiteurs divers	Montant au 31.03.2019	Montant au 31.03.2018	31.12.2018
Etat, impôts et taxes	15,007.642	21,239.979	15,835.255
Redevance CMF	16,825.698	25,127.212	17,764.547
Rémunération CAC	7,034.362	6,623.377	27,366.352
Jetons de présence	7,478.998	7,479.128	5,999.578
Provision pour charges à payer	11,301.054	10,817.783	14,456.022
Dividendes à payer des exercices antérieurs	588.099	1,017.816	424.256
Total	58,235.853	72,305.295	81,846.010

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.03.2019 se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2019 (en nominal)

- Montant : 194,672,400.000 Dinars
- Nombre de titres : 1,946,724
- Nombre d'actionnaires : 3,595

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 66,894,500.000 Dinars
- Nombre de titres émis : 668,945

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 67,395,400.000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 673,954

Capital au 31.03.2019 : 190,729,976.037 Dinars

- Montant en nominal : 194,171,500.000 Dinars
- Sommes non distribuables(*) : -3,441,523.963 Dinars
- Nombres de titres : 1,941,715
- Nombre d'actionnaires : 3,002

(*): Les sommes non distribuables s'élèvent à -3,441,523.963 Dinars au 31.03.2019 et se détaillent comme suit :

Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-3,468,165.513
1- <u>Résultat non distribuable de la période</u>	17,361.685
<input type="checkbox"/> Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	2,777,310.635
<input type="checkbox"/> +/- values réalisées sur cession de titres.	-2,759,948.950
2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	9,279.865
<input type="checkbox"/> Aux émissions	-1,194,025.494
<input type="checkbox"/> Aux rachats	1,203,305.359
Total sommes non distribuables	-3,441,523.963

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables de la période correspondant au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31.03.2019 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de la période	2,119,823.778
Régularisation du résultat distribuable de la période	-19,870.558
Résultat distribuable de l'exercice clos	8,106,005.828
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice clos	-20,856.981
SOMMES DISTRIBUTABLES	10,185,102.067

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action	31.03.2019	31.03.2018
Revenus des placements	1.254	1.115
Charges de gestion des placements	-0.128	-0.128
Revenus net des placements	1.126	0.987
Autres charges d'exploitation	-0.034	-0.032
Résultat d'exploitation	1.092	0.956
Régularisation du résultat d'exploitation	-0.010	-0.012
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE	1.081	0.944
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0.010	0.012
Variation des +/- values potentielles/titres	1.430	-0.006
Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	-1.421	0.000
RESULTAT NET DE LA PERIODE	1.101	0.949

4-2 Ratio de gestion des placements	31.03.2019	31.03.2018
Charges de gestion des placements/actif net moyen	-0.123%	0.123%
Autres Charges d'exploitation/actif net moyen	-0.033%	0.031%
Résultat distribuable de la période/actif net moyen	1.051%	0.922%
Actif net moyen	201,782,250.137	297,366,419.487

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

4.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV TRESOR est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1er avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV TRESOR ;
- La gestion comptable de SICAV TRESOR ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, payée par SICAV TRESOR en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,15% TTC à 0,20% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

4.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,15% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

4.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV TRESOR et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

4.4 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1er janvier 2016.